

**Membres:** ROSI Bernard (Vice Président) - MICHEL Eric – SARTORE Claude-CALIGARIS Christian -LAUGIER Frédéric-TRAVERSA Myriam-BAGOUSSE Georges-

## **REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE ENDURANCE TOUT-TERRAIN 2015**

### **1 .OUVERTURE :**

**Le Championnat de Provence d'Endurance Tout-Terrain se déroulera à partir du 9 mai 2015 .**

**Le Classement sera établi sur la totalité des manches .**

**Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à ces compétitions est censée connaître le présent règlement.**

**Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.**

**Aucune clause de règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au présent règlement.**

**Le Championnat de Ligue de Provence est ouvert aux pilotes ayant une licence Inter , NCO ou NJ3 (sous conditions).**

### **2. TITRES :**

**Les titres décernés seront les suivants :**

#### **2-1 COURSE de 4 HEURES:**

- 1. Scratch**
- 2. E1**
- 3. E2**
- 4. E3**
- 5. 85CC (3 pilotes,NJ3,13 ans révolus)**
- 6. Vétéran (Toutes cylindrées confondues)(même condition d'âge qu'en enduro)**
- 7. Féminine (Toutes cylindrées confondues)**
- 8. Super Vétéran (Toutes cylindrées confondues)(même condition d'âge qu'en enduro)**
- 9. Moto loisirs (voir enduro)**

#### **2-2 COURSE de 2 HEURES:**

- 1. Scratch**
- 2. Ligue 1 E1**
- 3. Ligue 1 E2**
- 4. Ligue 1 E3**
- 5. Vétéran (Ligue 1,Toutes cylindrées confondues)(idem 4 heures)**
- 6. Féminine(Ligue 1)**
- 7. Super Vétéran (Ligue 1,Toutes cylindrées confondues)(idem 4 heures)**
- 8. Trophée Ligue 2 scratch**
- 9. Moto loisirs (voir enduro)**

**La catégorie Ligue 1 est ouverte aux pilotes Inter, NCO et NJ3.**

**La catégorie Ligue 2 en 2015, est ouverte aux pilotes NCO n'ayant pas marqué de points au Scratch Endurance TT 2014 et n'ayant pas été classé dans les 5 premiers d'un championnat de Ligue 2014 d'une autre discipline.**

**Les pilotes Ligue 2 partiront toujours en 2ème vague ,s'ils changent de catégorie (Ligue 1) dans la saison ,ils ne marqueront pas de points (de même un Ligue 1 qui deviendrait Ligue 2 en cours de saison ne pourra marquer de points au classement du Trophée Ligue 2)**

Les points sont attribués par pilote suivant le barème :

30.25.22.20.18.16.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1 (du premier au vingtième conformément au règlement F.F.M ).

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de places de premier, du nombre de place de second et ainsi de suite.

Pour être classés au Championnat de Ligue de Provence, les pilotes devront avoir marqué des points dans au moins 2 épreuves.

#### **IMPORTANT :**

Les 2 (ou 3) pilotes d'un même équipage doivent pour être classés, être licenciés dans la Ligue de Provence Pour être classés dans une catégorie ou une cylindrée, les pilotes d'un même équipage doivent appartenir à la même catégorie de licence et de cylindrée. Si cela n'est pas le cas, ils concourront pour le scratch uniquement. Si dans un équipage, un des pilotes (ou les 2) est licencié à la journée, aucun des 2 pilotes ne marquera des points au championnat de Ligue .

Pour classer une catégorie au championnat de ligue, le nombre de participants ou d'équipage doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

### **3. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES.**

#### **3.1 Contrôle administratif:**

Les pilotes devront présenter :

- Leur confirmation d'engagement
- **une pièce d'identité**
- Leur Licence Valide

Pour les 4 Heures, il est possible d'organiser les équipages avec :

- 1 ou 2 motos pour 2 pilotes
- 3 Pilotes pour la cylindrée 85 cc avec 1 à 3 Motos.
- A partir de 15 ans , 2 pilotes cylindrée libre

Pour les 2 Heures, sera utilisée 1 moto pour 1 pilote.

L'âge minimum pour participer aux 2 heures est de 15 ans au jour de l'épreuve.

#### **3.2 Contrôle technique:**

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des numéros lisibles, conformes et bien faits.

Attention en cas de numéro non-conforme ou non lisible, le départ sera refusé.

Ils fourniront les brassards de la commission ou tout autre moyen de contrôle (course de 4 Heures)

Les plaques à numéros devront être conformes et les numéros lisibles de dimension normalisée et de couleurs normalisés :

Plaque jaune : numéros noirs

Plaque rouge : numéros blancs

Plaque verte : numéros blancs

Plaque noire : numéros blancs

Plaque blanche : numéros noirs

Plaque bleue : numéros blancs

Le pilote est libre du choix de la couleur de son fond de plaque.

Seront admises les machines conformes aux normes F.F.M 2015.

Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée (drapeau noir + N° ). L'échappement devra être remis en état de marche. En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.

Il ne doit pas y avoir de béquille sur la moto.  
Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire.  
Seuls les casques norme ECE 22/05 seront utilisés.  
La protection de barre ou de pontets de guidon est obligatoire.  
Arrêt moteur au guidon  
Protections dorsale et pectorale obligatoires.

Conformément au règlement national, les caméras sont interdites au guidon et sur le plastron.

Pour des raisons de droit à l'image, le club se réserve le droit d'interdire les caméras.

**Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.**

#### **IMPORTANT :**

*Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipage devra être muni d'un extincteur classe B de minimum 2 Kg (à présenter lors du contrôle technique) pour leur stand. Chaque stand devra être équipé d'un tapis environnemental au risque de se voir refuser le départ.*

#### **4. ENGAGEMENTS :**

Les droits d'engagements sont fixés à 85 € par équipage pour les 4 heures et 43 € par pilote pour les 2 heures. L'engagement ne peut être supérieur au tarif défini par la Commission, sinon l'épreuve ne comptera pas pour le Championnat de ligue.

#### **ATTENTION**

Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet [www.ffm,engage-sports.com](http://www.ffm,engage-sports.com)  
( au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

Une caution de 200 euros par chèque pour le chronométrage par transpondeur sera demandée et restituée le soir.

La date de clôture des engagements est prévue 5 Jours avant l'épreuve.

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical de moins d'un an ainsi qu'une pièce d'identité. LA LICENCE « 1 MANIFESTATION » EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE [www.ffmto.org](http://www.ffmto.org).

**ATTENTION :** A chaque épreuve, l'ordre de départ sera défini de la façon suivante :

Pour les 4 heures :

- Pilotes classés au scratch du Championnat
- Pilotes classés au scratch de l'épreuve précédente (toutes catégories confondues)
- Les places restantes étant attribuées dans l'ordre de la date d'engagement.

Pour les 2 heures :

- Pilotes Ligue 1 classés au scratch du Championnat
- Pilotes Ligue 1 classés au scratch de l'épreuve précédente (toutes catégories confondues)
- Pilotes Ligue 1 par ordre de la date d'engagement
- Pilotes Ligue 2 classés au scratch du Trophée Ligue 2
- Pilotes Ligue 2 par ordre de date d'engagement
- Pilotes licence « 1 manifestation » par ordre de date d'engagement

Pour la première épreuve 2015, il sera tenu compte du classement scratch final 2014 (scratch NCA et 20 premiers scratch NCB).

Pour les 2 heures, tous les pilotes ayant marqué des points au scratch 2014 (NCA et 20 premiers NCB) auront un numéro de course à l'année correspondant à leur classement 2014.

#### **NUMEROTATION :**

- De 1 à 199 pour les équipages des 4 heures,
- De 200 à 399 pour les pilotes des 2 Heures licenciés NCO,
- De 400 à plus pour les pilotes des 2 Heures licenciés à la journée.

## **5. CIRCUIT :**

25 équipages au maximum sont admis au Kilomètre ,le temps au tour ne devant pas être inférieur à 8mn.

Le relief ne doit pas être trop accidenté.

La piste devra prétendre ressembler à un parcours d'enduro.

La totalité du circuit doit être banderolé .

Les circuits de Cross non modifiés dans leur tracé d'origine ne sont pas autorisés (table et double sauts sont interdits).

Un tour de reconnaissance du circuit par pilote est obligatoire.

La chicane devant le poste de chronométrage doit être approuvée par le Directeur de Course et déboucher directement sur une ligne droite.

Les parcs de ravitaillement ,sans véhicule d'assistance, sont autorisés.

Il est recommandé de placer le speaker près du poste de chronométrage.

## **6. DEPART :**

La première vague comprend 99 pilotes maximum.

Elle sera constituée en priorité par les pilotes ayant marqué des points au scratch de l'année précédente pour la première épreuve(pour 2015 scratch NCA puis 20 premiers scratch NCB) ; pour les épreuves suivantes , l'ordre sera défini par le classement général scratch du championnat puis le classement scratch de l'épreuve précédente.

Si le nombre est supérieur à 100, une deuxième vague sera constituée en fonction de la date d'engagement.

Les pilotes ayant choisi la catégorie Ligue 2 partiront en 2ème vague , par ordre de date d'engagement.

Les pilotes « licence 1 épreuve » partiront en dernière vague.

Le départ pour cette ligne est donné Style "24 heures du Mans ".

La moto sera maintenue par un piquet en bois fourni par l'organisateur, personne ne devra se tenir derrière la moto.

Le signal est donné par le Directeur de Course au moyen du drapeau tricolore.

Les départs suivants se font par vagues successives.

Le signal de départ est donné pour chaque vague par le Directeur de Course au moyen des drapeaux vert et rouge environ toutes les trente secondes.

## **7. SANCTIONS et PENALITES:**

Tout pilote surpris à couper le circuit ou une banderole sans revenir au point initial, se verra disqualifié de l'épreuve. En cas de récidive, il sera exclu du championnat de Ligue.

Les infractions de courses retenues par le Directeur de Course ne seront que celles constatées par lui même ou les commissaires officiels et non par les pilotes.

Si une moto est immobilisée sur le circuit, le concurrent doit lui même revenir à pied, signaler son numéro au directeur de course ou à la cabine de pointage et montrer son brassard, l'équipage pourra alors poursuivre la course mais se verra infliger 1 tour de pénalité.

**ATTENTION : LE RAVITAILLEMENT DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT EFFECTUE DANS LE PARC PREVU A CET EFFET ET SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL.**

Si par contre le concurrent essaye de frauder ou de faire ramener la moto par une tierce personne, l'équipage en panne sera exclu de la course (de même si le brassard est ramené par un autre concurrent au deuxième équipier). Tout départ anticipé ou toute infraction au règlement et aux directives de la Direction de Course seront sanctionnés d'un « Stop and Go » de 1 minute.

Devant le mauvais comportement, de plus en plus fréquent de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury de la course. Toute vitesse excessive dans le parc coureur sera sanctionnée d'un stop and go d'une minute.

## **8 .LITIGES:**

Tout litige peut être réglé sur place par le Jury, le Délégué sera de droit Président du Jury.

## **9 . CONTROLES ET FIN DE COURSE:**

La course est considérée comme achevée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur l'équipage classé en tête une fois les 4 Heures (2 Heures) écoulées suivant la formule adaptée.

Pour être classé le pilote doit avoir effectué 50% de la distance réalisée par le premier de sa catégorie et avoir franchi la ligne d'arrivée pour que son classement soit validé.

Dès l'arrivée, les cinq premières machines pourront faire l'objet d'un contrôle technique.  
Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués et du temps réalisé par chaque équipage.

Attention , la sortie du parc d'assistance(ou des stands) sera fermée dès le baisser du drapeau à damiers.

Il est possible que, pour des raisons de Sécurité ou d'intempéries, le jour même de l'épreuve, le Jury et le Directeur de Course décident de raccourcir ou de modifier le circuit ou le temps imparti. Si les 50% du temps imparti ne sont pas franchis, seulement 50% des points seront attribués.

#### **10 . OFFICIELS :**

- 1°) Un Directeur de Course sera désigné par le club organisateur, il devra être titulaire d'une licence d'Officiel Directeur de Course du 1° Degré spécialité Endurance Tout Terrain de la LRMP.
- 2°) Le délégué de la FFM est désigné par la commission Enduro- Endurance Tout Terrain de la LRMP. Il est titulaire d'une licence d'Officiel Directeur de Course du 1° Degré spécialité Endurance Tout Terrain.
- 3°) Deux (2) O.C.S ou O.D.C titulaire 1° degré Endurance T.T seront désignés par le club organisateur.
- 3°) Un commissaire technique sera désigné par la commission et devra être aidé dans sa tâche par au moins deux personnes du club organisateur.
- 4°) Les Chronométrateurs Officiels chargés d'assurer le classement seront validés par la commission Enduro- Endurance Tout Terrain de la LRMP.

Le coût des hébergements des officiels est pris en charge par le club organisateur.

#### **11 . RECLAMATIONS :**

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.  
S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

#### **12 . SECURITE:**

La présence d'un médecin avec deux ambulances est obligatoire durant le déroulement de l'épreuve.

#### **13. CALENDRIER 2013 :**

31 mai 2015 Préfaissal ( 04 )(MC Provence Sport Promotion )engagement sur [www.ffm.engagesports.com](http://www.ffm.engagesports.com)  
28 juin 2015 Tartone (04) (MC Boade) engagement sur [www.fffm.engagesports.com](http://www.fffm.engagesports.com)  
13 septembre 2015 Digne Beynes (MC Dignois) (04) engagement sur [www.ffm.engagesports.com](http://www.ffm.engagesports.com)  
27 septembre 2015 Mazan (84) (MC Mazanais) engagement sur [www.ffm.engagesports.com](http://www.ffm.engagesports.com)  
4 octobre 2015 Apt Caseneuve(84) (MC des Aigles Aptésiens) engagement sur [www.fffm.engagesports.com](http://www.fffm.engagesports.com)  
25 octobre 2015 Visan (84) (MC L'Enclave) engagement sur [www.ffm.engagesports.com](http://www.ffm.engagesports.com)  
8 novembre 2015 Villars (MC Goult 84) engagement sur [www.ffm.engagesports.com](http://www.ffm.engagesports.com)  
22 novembre 2015 Préfaissal ( 04 )(MC Provence Sport Promotion )engagement sur [www.ffm.engagesports.com](http://www.ffm.engagesports.com)

#### **LISTE DES NUMEROS ATTRIBUES POUR LA SAISON 2015 2 HEURES**

201	DEVOULX	Isaac	226	ALA	Johan	250	ROUGON	Jerome
202	VINCENT	Guillaume	227	NOBLE	Sébastien	251	LAUDESCHER	Vincent
203	ANTHOUARD	Fabien	228	SARTORE	Christophe	252	CHALVIDAL	Christophe
204	JOURDAN	Ugo	229	GARCIA	Nicolas	253	THIONNET	Audric
205	DURAND	Florian	230	VIDMA VERDU	Raphael	254	BIGI	Gregory
206	SUBRA	Jean Baptiste	231	TOSELLO	Philippe	255	DELOLME	Remi
207	TISSOT	Yannick	232	ANSELME	Bastien	256	RICHAUD	Valentin

208	DARRIOULAT	Cyril	233	ALA	Mario	257	LEYDET	Simon
209	JOUAN	Mikael	234	LINARES	Alrick	258	ALEXANDRE	Romain
210	DELFINO	Jorys	235	IEMMOLO	Emmanuel	259	CROUAU	Francois-Jerom
211	MIRETE	Cyril	236	OCCELLI	Cedric	260	CAYOL	Christophe
212	UNGER	Florent	237	GUISS	Thibaud	261	ANTHOUARD	Alexandre
213	BEURET	Nicolas	238	HAUPERT	Mike	262	BLANC	David
214	CORONA	Ghyslain	239	ROLLAND	Philippe	263	PIERRISNARD	Laurent
215	BLANJOUE	Hugo	240	LAFFONT	Eric	264	HEYRIES	Cedric
216	DEURRIEU	Florian	241	SAILLET	Julien	265	COMBA	David
217	ALLEMAND	Loic	242	COLOMBAN	Mikaël	266	HERAT	Benjamin
218	BARNES	Mika	243	ROGIER	Fabrice	267	VERCUEIL	Etienne
219	MOINIER	Morgan	244	BARES	Laurent	268	MARTELLI	Julien
220	PASQUIER	Laurent	245	CHIARISOLI	Thomas	269	PORTIER	Eric
221	HULMANN	Jean Noel	246	RAFFALLI	Baptiste			
222	ISNARD	Pierre	247	ARNAUDO	Geoffrey			
223	MIOLLAN	Eric	248	RAYNAUD	Mathieu			
224	DEURRIEU	Fabien	249	DAURIER	Jean Michel			
225	GARCIN	Fabien						